

Georges SAINT-MARTIN

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Les Choralis - 5, Rue de Rome - Bourran

12 000 RODEZ

Tel. : 05-65-68-13-94

**Union nationale des associations agréées
du système de santé**

10, Villa Bosquet

75007 PARIS

***** RAPPORTS *****

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Union nationale des associations agréées du système de santé UNAASS

Siège Social : 10, Villa Bosquet

75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'Associations,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Union nationale des associations agréées du système de santé relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union nationale des associations agréées du système de santé à la fin de cet exercice.

- GSA

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la variation des titres de participation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Union nationale des associations agréées du système de santé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

G S M

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union nationale des associations agréées du système de santé à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union nationale des associations agréées du système de santé ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Union nationale des associations agréées du système de santé.

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaires aux Comptes

Une description plus détaillée de mes responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrale.

Fait à Rodez,
Le 20 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

UNAASS

COMPTES ANNUELS

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	239 000	239 000		5 301
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	336 346	209 111	127 235	146 811
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	442 354	361 896	80 458	89 749
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	20		20	20
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres	152 458		152 458	158 451
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 170 194	810 007	360 187	400 346
STOCKS ET EN-COURS	19 946		19 946	4 695
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 838		12 838	16 730
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	80 839		80 839	156 353
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 491 434		3 491 434	3 387 800
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	197 194		197 194	213 819
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	234 826		234 826	202 651
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	4 037 076		4 037 076	3 982 048
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	5 207 270	810 007	4 397 263	4 382 394
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an 60 719	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

GSM

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

UNAASS

COMPTES ANNUELS

	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	66 281	66 281
Réserves statutaires ou contractuelles	15 654	15 654
Réserves pour projets de l'entité	272 582	272 582
Report à nouveau sur gestion propre	1 862 181	1 813 557
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	77 635	85 222
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports	4 220	4 220
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		5 301
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	2 298 553	2 262 816
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	164 070	210 041
Provisions pour charges	63 209	1 074
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	227 279	211 115
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	53 609	64 102
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	53 609	64 102
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 882	682 153
Dettes fiscales et sociales	1 147 602	995 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 481	35 271
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	67 857	131 012
TOTAL IV DETTES	1 817 822	1 844 360
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 397 263	4 382 394
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	1 871 431
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		634
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat

Période du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTES ANNUELS

UNAASS

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40 240	39 815
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	5 258	5 814
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 573 670	10 339 974
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	30 000	30 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	47 045	40 408
Utilisations des fonds dédiés	17 484	22 500
Autres produits	521	452
TOTAL I	10 714 218	10 478 964
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	(15 251)	(293)
Autres achats et charges externes	4 950 583	4 716 262
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	387 906	451 632
Salaires et traitements	3 590 182	3 496 671
Charges sociales	1 655 757	1 621 032
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 462	108 844
Dotations aux provisions	26 611	1 074
Reports en fonds dédiés	6 991	64 102
Autres charges	664	865
TOTAL II	10 672 904	10 460 190
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	41 314	18 774
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48 634	58 976
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	48 634	58 976
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 074	
TOTAL IV	1 074	6 514
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	47 560	58 976

Compte de résultat - suite

UNAASS

Période du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTES ANNUELS

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	88 874	77 750
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		21 202
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		21 202
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		161
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		161
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		21 041
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 239	13 569
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 762 852	10 559 142
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	10 685 217	10 473 920
EXCEDENT OU DEFICIT	77 635	85 222
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

657

COMPTES ANNUELS

2025

Période : 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Union Nationale des
Associations Agréées du Système Santé

exponens

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

GSM

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Union nationale des associations agréées du système de santé

L'annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, s'élève à 4 397 263 euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 77 635 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général aux dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les changements de méthodes comptables, suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06, afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ont entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document.

Les reclassements de présentation des présents comptes nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour nécessitent les commentaires suivants :

Concernant les éléments de l'exercice N :

Les opérations comptabilisées dans les comptes ont fait l'objet des reclassement suivants :

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identique aux comptes N-1		
N° de compte	Libellé	Montant	N° de compte	Libellé	Montant
747000	Quote part subvention investissement	5 301	777000	Quote part subvention investissement	5 301
649000	Remboursement de charges de personnel	1 547	791000	Transferts charges d'exploitation	1 547
658200	Pénalités, amendes	0	671200	Pénalités, amendes	0
Total		6 847	Total		6 847

Concernant les éléments de l'exercice N-1 :

Vous trouverez ci-dessous un traitement pro-forma des éléments de N-1 comme s'ils avaient été déjà présentés avec les modifications induites par l'application du règlement ANC 2022-06 sous la forme d'un tableau de correspondance.

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identique aux comptes N-1		
N° de compte	Libellé	Montant	N° de compte	Libellé	Montant
747000	Quote part subvention investissement	21 202	777000	Quote part subvention investissement	21 202
649000	Remboursement de charges de personnel	12 801	791000	Transferts charges d'exploitation	12 801
658200	Pénalités, amendes	161	671200	Pénalités, amendes	161
Total		34 165	Total		34 165

Changement d'imputation comptable

Les taxes foncières, d'habitations et de bureaux, qui étaient comptabilisées dans les comptes 635120-635131 et 635132 « impôts et taxes » sont dorénavant comptabilisées en charges locatives dans les comptes 614001-614002 et 614003 afin de refléter correctement la refacturation des taxes par nos bailleurs.

Postes du compte de résultat	N° de compte	31/12/2025 Publiés		31/12/2024 Reclassés selon les nouvelles règles		Postes du compte de résultat	N° de compte	31/12/2024 Publiés	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit			Débit	Crédit
Résultat d'exploitation :		55 499,58	0,00	78 120,96	0,00			78 120,96	0,00
- Taxe foncière	614001	27 496,30		47 274,38		- Charges locatives -Taxe foncière	635120	47 274,38	
- Taxe habitation	614002	8 936,00		8 936,00		- Charges locatives -Taxe habitation	635131	8 936,00	
- Taxe bureaux	614003	19 067,28		21 910,58		- Charges locatives - Taxe bureaux	635132	21 910,58	

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après

Objet et activités de l'association

L'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAASS) a pour objet la défense des droits des usagers du système de santé. Elle vise une participation active à l'amélioration de son efficacité en veillant à la viabilité globale du système de santé et aux articulations de ses dimensions sanitaire, sociale et médicosociale.

- Exercer une mission de recueil des expressions, des attentes et des besoins des usagers du système de santé afin de construire un plaidoyer en veillant au respect de l'expression de ses membres dans leur diversité.
- Rendre des avis aux pouvoirs publics et élaborer des propositions sur les questions relatives au fonctionnement du système de santé.
- Animer un réseau des Associations agréées d'usagers au niveau national et régional.
- Informer le grand public sur les questions juridiques et sociales concernant la santé.
- Proposer des représentants des usagers du système de santé auprès des pouvoirs publics notamment en vue de la désignation des délégués dans les conseils, Assemblées et organismes institués par les pouvoirs publics.
- Assurer la formation des représentants d'usagers du système de santé et des acteurs associatifs issus des Associations agréées adhérentes qui le souhaitent.
- Assurer la représentation des usagers et des Associations la constituant auprès des organisations européennes et internationales.

■ Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans L
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans L
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans L
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans L&D
- * Matériel informatique : 3 ans L&D
- * Mobilier : 10 ans L

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

Il n'a pas été signé un accord particulier.

Changement de méthode comptable – Provision pour indemnités de fin de carrière

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux associations, fondations et fonds de dotation, et en application des articles 122-1 et suivants du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, l'association a procédé, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de fin de carrière.

Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2024, cette obligation légale faisait l'objet d'une information en annexe sans constatation comptable au passif du bilan. Ce changement de méthode, justifié par le souci de renforcer la fiabilité et la comparabilité des états financiers, est traité conformément aux dispositions relatives aux changements de méthodes comptables, par imputation de l'effet cumulé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

La provision a été évaluée selon une méthode actuarielle (méthode des unités de crédit projetées) sur la base des hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : INSEE 2022-2024
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 1,00 %
- Âge de départ à la retraite retenu : 67 ans

Au 31 décembre 2025, la provision inscrite au passif du bilan s'élève à 44 927 € (contre néant au 31 décembre 2024). L'effet du changement de méthode, soit 36 598 €, a été imputé en diminution des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025, conformément au traitement rétrospectif prescrit.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	239 000		
TOTAL immobilisations incorporelles :	239 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	333 901		2 445
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	11 564		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	470 739		32 851
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	816 204		35 296
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	20		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	158 451		1 550
TOTAL immobilisations financières :	158 486		1 550
TOTAL GÉNÉRAL	1 213 690		36 846

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			239 000	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			239 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			336 346	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			11 564	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		72 799	430 791	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		72 799	778 701	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			20	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immo. financières		7 543	152 458	
TOTAL immobilisations financières :		7 543	152 493	
TOTAL GÉNÉRAL		80 342	1 170 194	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	233 700	5 301		239 000
TOTAL immobilisations incorporelles :	233 700	5 301		239 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	187 090	22 020		209 111
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	11 564			11 564
Mat. de bureau, informatique et mobil.	380 990	42 141	72 799	350 332
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	579 644	64 161	72 799	571 007
TOTAL GÉNÉRAL	813 344	69 462	72 799	810 007

UNAASS

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées	152 458		152 458
TOTAL de l'actif immobilisé :	152 458		152 458
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	80 839	80 839	
Charges Constatées d'avance	234 826	234 826	
TOTAL de l'actif circulant :	315 665	315 665	
TOTAL GÉNÉRAL	468 123	315 665	152 458

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	569 882	569 882		
Dettes fiscales et sociales	1 147 602	1 147 602		
Autres dettes	32 481	32 481		
Produits constatés d'avance	67 857	67 857		
TOTAL :	1 817 822	1 817 822		
TOTAL GÉNÉRAL	1 817 822	1 817 822		

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	210 041		45 971	164 070
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.		44 927		44 927
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	1 074	18 282	1 074	18 282
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	211 115	63 209	47 045	227 279

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	211 115	63 209	47 045	227 279
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	234 826	67 857
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	234 826	67 857

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	2 735
Divers, produits à recevoir	74 215
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	76 950

UNAASS

COMPTES ANNUELS

MONTANT DES CHARGES À PAYER	Montant
Factures non parvenues	208 121
Dettes porv / congés à payer	240 784
Personnel - Autres charges à payer	2 761
Ch. sociales / Congés à payer	125 044
Formation professionnelle	
Effort construction	16 028
TOTAL	592 738

Notes sur le bilan

Période du 01/01/25 au 31/12/25

UNAASS

COMPTES ANNUELS

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	66 281				66 281
Ecart de réévaluation					
Fonds associatifs avec droit de reprise	4 220				4 220
Réserves	288 236				288 236
Report à nouveau	1 813 557	85 222		36 598	1 862 181
Résultat comptable de l'exercice	85 222	(85 222)	77 635		77 635
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme	5 301			5 301	
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	2 262 817		77 635	41 899	2 298 553

Charges et Produits liés aux subventions

Suivi des subventions affectées aux fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
OCC		64 102	17 484		46 618
MAR				6 991	6 991
TOTAL		64 102	17 484	6 991	53 609

Concours publics et subventions

	Etat	Collectivités territoriales	Autres	Total
Concours publics			4 339	4 339
Subventions d'exploitation	10 313 374	250 656		10 564 030
TOTAL	10 313 374	250 656	4 339	10 568 369

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, pour l'année 2025, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 48 693.65 €.

Conformément aux statuts, les plus hauts cadres dirigeants de l'UNAASS sont le Président, le Vice-président et le Trésorier qui perçoivent une rémunération limitée au 3/4 du SMIC.

Engagements financiers reçus

	Montant en Euros
Engagements financiers reçus :	
<u>Conventions nationales :</u>	
Convention CNAM 2026	139 919
Convention provisoire FNDS pour 2026 (40% de 2025)	4 135 000
CNOP (Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens) Convention 6/04/2017	15 000
<u>Conventions régionales :</u>	
Auvergne Rhône Alpes CPOF ARS 2023 - 2025	19 336
Grand-Est ARS FALC 2024 – 2025	8 659
Martinique - Préfecture - Accompagnement FIV pesticides 2021 - 2027	48 021
Martinique – ARS Rencontre droit des usagers 2024-2025	3 652
Martinique – ARS Session de sensibilisation CVS 2024-2025	128
Martinique – ARS Journée des associations 2024-2025	3 183
Occitanie CPOM 2023-2025	106 619
Nouvelle Aquitaine ARS contrat d'objectifs et de moyens 2024 - 2027	156 151
Haut de France - ARS OTUS ² 2025-2026	15 690
Total	4 666 358

Contributions volontaires

Le bénévolat au sein de l'association n'est pas quantifié. Les activités réalisées avec les membres comprennent les bénévoles des associations adhérentes, et ces contributions sont valorisées dans leur propre compte.

Georges SAINT-MARTIN

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Les Choralis - 5, Rue de Rome - Bourran

12 000 RODEZ

Tel. : 05-65-68-13-94

**Union nationale des
associations agréées du
système de santé
10, Villa Bosquet
75007 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de l'Union nationale des associations agréées du système de santé, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe que pour l'année 2025, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 48 693,65 €.

En date du 21 Avril 2022, l'UNAASS a pris à bail à la fédération française des diabétiques avec effet du 16 Mai 2022, un local situé dans un ensemble immobilier 80, 82 et 88 Rue de la Roquette Paris 11^{ème} pour une durée d'un an, cette convention s'est poursuivie sur cet exercice, le montant du loyer a été de 42 324 € et les charges locatives de 10 268 €.

**Fait à Rodez,
Le 20 Mai 2026**

Le Commissaire aux Comptes

